



Extrait de délibération

Identifiant
2022-04-06

Bureau syndical 4 avril 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi quatre avril à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 29 mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal,	BRESCIA Nathalie RIMBEAU Jean-Pierre
Membres :	AYRAULT Bérengère, BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSEY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BACLE Jérôme,

Partenariat avec la CAVEB : Appel à Projets 2022 PEI-AGRI

Le partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour la productivité et le développement durable de l'agriculture est un outil de stratégie de l'Union européenne qui vise à mettre en relation les acteurs de la filière agricole, les acteurs de la recherche et développement, les services de conseil, les entreprises et les collectivités territoriales pour développer l'innovation dans les secteurs agricoles au travers de projets opérationnels.

Le PEI se traduit par la constitution d'un Groupe Opérationnel qui répond à une problématique par une approche nouvelle. Ce PEI se décline en deux volets : une phase d'émergence du Groupe Opérationnel (objet de l'appel à projets) puis une phase de fonctionnement.

Au travers de cet appel à projets, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite soutenir des projets efficaces et ambitieux, s'appuyant sur des compétences régionales et ayant des retombées importantes sur le territoire, permettant de réaliser un réel « gap » économique, environnemental et social sur la problématique travaillée.

La CAVEB, « chef de file » du Groupe Opérationnel, propose au Pays de Gâtine d'être partenaire dans le cadre de la réponse à cet appel à projets sur la base de la problématique suivante : « transition agricole : innover dans les méthodes et les services pour passer du projet pilote à l'adaptation de pratiques généralisés ».

L'appel à projets s'adresse à des groupes en cours de structuration autour de projets innovants. La phase d'émergence constitue l'étape de définition du projet d'innovation et de structuration du partenariat. Elle permet d'identifier les besoins, la problématique, les actions envisagées, le partenariat ciblé et la méthode pour le constituer.

L'émergence des groupes comprend deux tâches principales :

- l'élaboration et le montage du projet opérationnel du groupe, y compris la réalisation d'études préalables,
- la recherche et la structuration du partenariat efficace en vue de mettre en œuvre le projet.

La mise en œuvre concrète du projet par le Groupe Opérationnel correspond quant à elle à la phase de fonctionnement et n'est pas concernée par cet appel à projets.

Les dépenses éligibles concernent les coûts directs de fonctionnement et d'animation du Groupe Opérationnel (frais de personnel, prestations externes, voyages d'études) et les coûts indirects des membres partenaires. Le taux d'aide s'élève à 80% des dépenses éligibles (70% si le projet ne débouche pas sur une phase de « fonctionnement PEI-AGRI ») qui doivent se situer entre 20 000 et 75 000 €.

Les candidatures sont à envoyer avant le 15 avril et le comité de sélection se réunira en juillet 2022. La phase émergence doit se terminer avant le 30 septembre 2023 et un appel à projets « phase de fonctionnement PEI-AGRI » est programmé à l'automne 2023.

Le Bureau syndical autorise le Président à signer les documents relatifs à ce projet.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD